COMPTE-RENDU DU CONSEIL
RÉUNION DU 10 AVRIL 2025

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Albert DANCOISNE – Angèle DUPAYAGE – Marcel GAPENNE – Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE –Sonia PRIEM – Dominique LABALETTE – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL –Didier ROBIDET – Sandrine DELPIERRE - Michèle ECAILLET – Jackie FRANCKE – Louisette TAILLIEZ (arrivée en cours de séance, à partir de la délibération 3) – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Arlette CORTES – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT
Excusés : MM. Pascal FROISSART (pv à Albert DANCOISNE) – Alexandre DERISBOURG (pv à Yves TERLAT) – Claude DRUELLE (pv à Philippe THUMEREL) - Chantal CHRISTMANN (pv à Michèle ECAILLET) –Adelaïde DELATTRE (pv à Martine DEMEYERE) – Magalie DESCAMPS (pv à Michèle MOREN)
Absent : MM. TAILLIEZ arrive à la délibération 3 de l'ordre du jour.

impression : Mairie d'Annay

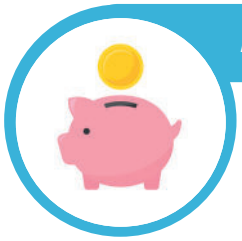

Admissions en non-valeur

Le conseil décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 433,85 € (titres datant de 2019, 2022 et 2023), correspondant à des titres, cotes ou produits irrécouvrables, en raison de poursuites sans effet ou inférieures au seuil de poursuites ou encore suite à décès.

Bilan des opérations patrimoniales – Année 2024

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le bilan des opérations patrimoniales de la commune en 2024.

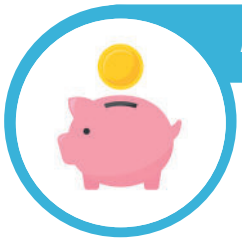

Adoption du compte de gestion – Année 2024

Mme TAILLIEZ rejoint l'assemblée.
Le conseil approuve, à la majorité, le compte de gestion de l'année 2024, établi par le Comptable du Trésor Public et en tout point identique au compte administratif dont la tenue est assurée par M. le Maire.
Votes pour : 20 Votes contre : 7

Adoption du compte administratif – Année 2024 et affectation des résultats sur l'année 2025

Le conseil adopte, à la majorité, le compte administratif de l'année 2024 qui présente :

- En section de fonctionnement un excédent de 864 515,96 €,
- En section d'investissement, un excédent de 1 993 376,26 €

Et approuve, à la majorité, l'affectation du résultat suivante sur le budget 2025 :

- 478 307,31 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 1 993 376,26 € à la ligne R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- 386 208,65 e à la ligne R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Votes pour : 19 (*M. le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle de conseil, comme le prévoit la loi / Madame MOREN préside l'assemblée*)
Votes contre : 7

Impôts locaux – Vote des Taux 2025

L'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux année n-1	Taux année en cours	Bases prévisionnelles 2025	Produit attendu 2025
Habitation	18,03	18,08	123 200	22 213 €
Foncière bâtie	42,90	42,90	3 787 000	1 624 623 €
Foncière non-bâtie	60,18	60,18	26 100	15 707 €

Adoption du budget primitif – Année 2025

L'assemblée adopte, à la majorité, le budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses à 9 751 688,21 €.

L'annonce des dotations 2025 de l'Etat est effectuée en séance : elles ont été notifiées post-envoi du budget aux élus. La commune percevra 37 244 € de plus qu'en 2024, soit 2 011 610 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale Péréquation, de la Dotation de Solidarité Rurale Cible et de la Dotation Nationale de Péréquation.

Les élus autorisent le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et de 7,5 % en investissement.

Votes pour : 20 Votes contre : 7

Subvention au CCAS – Année 2025

Le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 000 € au CCAS pour l'année 2025.
L'augmentation de cette subvention communale est questionnée. Elle est liée aux réserves de fonctionnement du CCAS qui diminuent et à la baisse des recettes (subventions de la Conférence des Financeurs pour les activités à destination des séniors en particulier).

Subventions communales aux associations annaysiennes pour l'année 2025

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement de 50% du montant de la subvention attribuée en 2024 aux associations annaysiennes dès que leur dossier de demande est complet, ceci afin de ne pas les mettre en difficulté de trésorerie.

Subventions communales aux associations sportives annaysiennes pour l'année 2025

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement de 50% du montant de la subvention attribuée en 2024 aux clubs sportifs annaysiens dès que leur dossier de demande est complet, ceci afin de ne pas les mettre en difficulté de trésorerie.

Dispositif jeunes en ville

Le conseil autorise, à l'unanimité, le recrutement de 24 jeunes annaysiens dans le cadre du dispositifs jeunes en ville cet été.
L'information est donnée en séance que le Conseil d'Administration du CCAS réunit ce même jour a autorisé le recrutement de quatre jeunes dans le même dispositif.

Solidarité avec la population de Mayotte

L'assemblée approuve, à l'unanimité, un don de 250 € à la Fédération Nationale de Protection Civile afin d'apporter son soutien et sa solidarité avec la population de Mayotte, touchée par le passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'ile.

Cession d'une venelle cadastrée section AT6p, place Royat

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la cession d'un terrain d'une superficie de 300 m2 sis place Royat à la société Maisons et Cité. Ce terrain sera intégré au projet de réhabilitation du Camus Haut et de création d'une pension de famille. Pour ces raisons sociales, la cession estimée à 5100 € par le Service des Domaines, est autorisée à 2320 € Hors Taxe, la commune prenant en charge les frais de géomètre.

Cession de terrains agricoles rue du 11 Novembre, Cité Jaurès, Chemin des Postes

Le conseil autorise, à l'unanimité, la cession de terrains cadastrés AC1213, AC 1214, AC 1216, AC 1218, AC 1220 et AC 1222, d'une superficie totale de 776 m2 au prix fixé par le service France Domaine de 1242 € Hors Taxe et précise que les frais liés à cette cession seront portés à la charge des acquéreurs.

La salle des sports sera bientôt livrée et après les autorisations des commissions de contrôle, elle pourra être mise à disposition des usagers. Cela se fera progressivement et dans les règles que chacun s'engagera à respecter.

En revenant quelques années en arrière, le planning d'occupation se met en place. Pas d'inquiétudes comme ceux qu'exprimaient dernièrement l'opposition, se vantant de la création de multiples associations dont nombreux élus peinaient à se remémorer.

Inutile donc de poursuivre dans cette voie d'un équipement peu utile ! La pratique sportive, c'est bon pour tous et tous pourront y prendre part ; nous l'avons déjà beaucoup dit et répété. Il s'agit maintenant de caler les plannings d'occupation pour que chacun y trouve son compte.

Nous préparons l'inauguration pour le mois de juin : un moment sportif et de découverte de cet équipement par et pour les annaysiens, projet que vous avez soutenu au cours de ces dix dernières années.

Le dernier conseil a fait une large part aux budgets : celui de 2024 qui dégage un excédent et pour lequel les efforts de tous ont permis le maintien de toutes les activités.

Celui pour 2025, emprunt de réalisme pour faire face aux incertitudes économiques. En responsabilité, ce budget permettra la réalisation de la classe transplantée à LA PETITE PIERRE, la colo à La-Londe-les-Maures, les centres de loisirs et le CAJ pour les enfants et les jeunes. Notons les efforts continus pour atténuer les coûts comme l'accès au coup de pouce supplémentaire par repas permettant de maintenir le tarif allégé pour les familles.

Les services ont fourni un travail remarquable pour réaliser les économies demandées en 2024, malgré les hausses de toutes part. Ils ont préparé les projets de dépenses 2025 avec le même engagement.

Yves TERLAT, Michèle MOREN, Albert DANCOISNE, Angèle DUPAYAGE, Alexandre DERISBOURG, Martine DEMEYÈRE, Pascal FROISSART, Chantal CHRISTMANN, Philippe THUMEREL, Arlette SOLTYS, Marcel GAPENNE, Jean-Claude HOFFMANN, Sonia PRIEM, Claude DRUELLE, Adélaïde DELATTRE, Didier ROBIDET, Sandrine DELPIERRE, Michèle ECAILLET, Daniel MATTÉI, Magalie DESCAMPS, Jackie FRANCKE, Cathy MARIN, Marc PLANCHON, Evelyne CHAPELLE, Albert DEMAREY et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

Une année budgétaire 2025 déséquilibrée ?

Fonctionnement : Les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation de 6,07% par rapport à l'année précédente. Pour 2025, celles-ci devraient augmenter de 2,01% . Les charges financières ont augmenté de 75% en lien avec les emprunts contractés. Le solde de l'exercice 2024 finissant à : – 320 539 €. Seule bonne nouvelle pour les Annaysiens les taux d'impôts locaux n'augmentent pas.

Investissement: Le reste à réaliser en 2024 s'élève à 2 648 715 € majoritairement lié à la salle des sports mais également aux grosses réparations des bâtiments et écoles. En plus la majorité prévoit des dépenses 2025 de 2,15 M€, ce qui portera le total pour l'année en cours à : 4,8 M€. Seul un magicien peut nous permettre d'atteindre cet objectif.

Endettement : .la capacité de désendettement de la commune est de 6,6 ans alors que celle d'une commune française se situe aux alentours de 5,5 années. Le fond de roulement à réaliser est extrêmement bas, fragilisant les équilibres financiers globaux.

Analyse de situation : A court ou moyen terme la commune pourrait connaitre des problèmes de trésorerie.

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir